NOTRE-DAME DU BON CONSEIL

Le Villa-Joie

Juillet 2018 Volume 11, Numéro 07

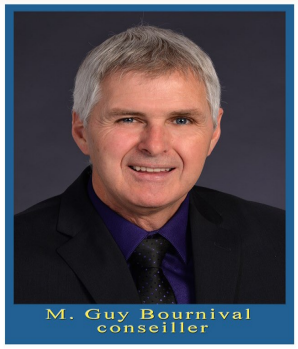
M. Guy Bournival
conseiller

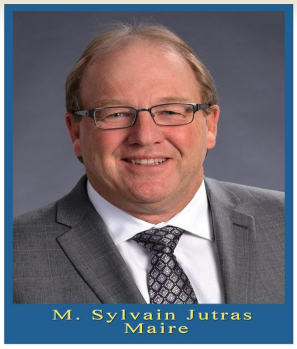
M. Sylvain Jutras
Maire

Mme Isabelle Dumont
Directrice Générale G.M.A

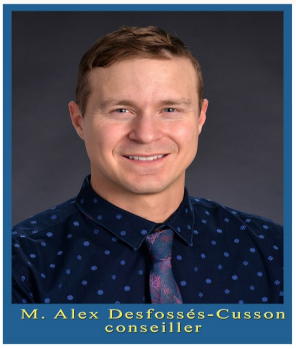
M. Alex Desfossés-Cusson
conseiller

NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL
2017 Village 2021
Pour y vivre et grandir !

Mme Manon Blanchette
conseillère

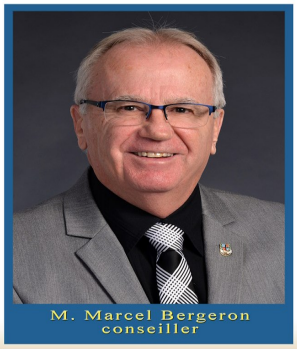
M. Marcel Bergeron
conseiller

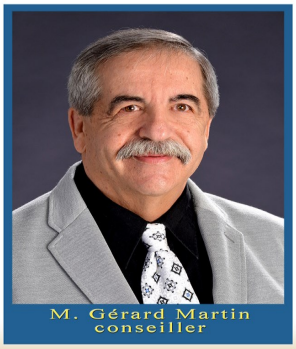
M. Gérard Martin
conseiller

M. Carl Langlois
conseiller

CONSEIL MUNICIPAL

M. Sylvain Jutras
MAIRE
COMITÉ HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

Mme Isabelle Dumont
DIRECTRICE GÉNÉRALE, SEC.-TRÉS. G.M.A., NIV.1

SIÈGE NO.1, M. Marcel Bergeron
COMITÉ BUDGET

SIÈGE NO.2, Mme Manon Blanchette
COMITÉ OMH

SIÈGE NO.3, M. Gérard Martin
COMITÉ LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

SIÈGE NO.4, M. Alex Desfossés-Cusson
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

SIÈGE NO.5, M. Carl Langlois
COMITÉ FINANCE ET ADMINISTRATION

SIÈGE NO.6, M. Guy Bournival
COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉDIFICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Isabelle Dumont, directrice générale, sec.-trés., g.m.a., niv. 1
Tél.: 819 336-2744
Téléc.: 819 336-2030
No. d'urgence: 819 479-5640
Courriel: nd.bonconseil@cgocable.ca

CENTRE RÉCRÉATIF LÉO-PAUL THERRIEN ET CHALET
Maryse Bilodeau, coordonnatrice
541, rue Ducharme
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
Tél.: 819 336-3221
Téléc.: 819 336-2030
Courriel: infoccbc@cgocable.ca

SÉCURITÉ INCENDIE
Frédérick Marcotte, directeur
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: **9-1-1**

BIBLIOTHÈQUE
Jacinthe Dufort, coordonnatrice
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: 819 336-2967

Horaire d'été
Lundi: 16h30 à 18h00
Mercredi: 18h30 à 20h00
Jeudi: 9h00 à 10h30 et 18h30 à 20h
Samedi: 9h30 à 11h00 et 13h à 15h30

NOTE: Fermée les jours de congés fériés
www.facebook.com/bibliothequebonconseil

Les séances du conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village se tiennent à chaque mois à 20h00 dans la salle du conseil municipal.

Si vous avez une demande à formuler au conseil municipal, vous devez l'acheminer au plus tard la semaine précédant la réunion mensuelle afin qu'elle soit étudiée sinon elle ne sera pas traitée.

DATES DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Lundi 9 juillet 2018 à 20h00

Lundi 13 août 2018 à 20h00

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil du 4 juin 2018

RENOUVELLEMENT ADHÉSION COPERNIC

Il est résolu de renouveler et de défrayer les coûts d'adhésion au montant de 75$ à l'organisme Copernic (organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet) et de déléguer M. Guy Bournival à titre de représentant et M. Gérard Martin à titre de substitut pour la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.

CONGRÈS FQM

Il est résolu d'autoriser et de défrayer l'inscription de Sylvain Jutras, Mme Isabelle Dumont et M. Marcel Bergeron(à confirmer) au congrès de la FQM qui se tiendra les 20-21 et 22 septembre 2018 à Montréal au coût de 780.00$ plus taxes. Les frais d'hébergement, de déplacements et de représentation seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

APPEL D'OFFRES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RÉCUPÉRATION ET MATIÈRES ORGANIQUES

Il est résolu d'aller en appel d'offres pour une durée de trois(3) ans pour la collecte, le transport des matières résiduelles, de la récupération et des matières organiques. L'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme sera selon le prix soumis, taxes nettes en considérant le remboursement des taxes.

ADOPTION RÈGLEMENT 2018-404 SUR LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

RÈGLEMENT 2018-404

RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter des règlements pour améliorer la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE les installations septiques déficientes peuvent constituer une des principales sources de phosphore et d'azote contribuant à la prolifération des cyanobactéries dans les cours d'eau ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut prendre les mesures nécessaires pour enrayer la prolifération des cyanobactéries et protéger son environnement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut obliger les propriétaires à mettre à jour leurs installations septiques conformément aux normes du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) adopté par le gouvernement du Québec, selon les paramètres fixés par celui-ci;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018 avec dispense de lecture lors de l'adoption ainsi que la présentation du projet de règlement ;

Il est résolu :

QU'il soit décrété par le présent règlement de la Municipalité de
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village numéro 2018-404,
ce qui suit :

SECTION I - DÉFINITIONS

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions et mots suivants signifient ou désignent :

Inspecteur en bâtiment : la personne responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)

Personne autorisée : la personne autorisée par résolution du conseil à faire appliquer tout ou partie du présent règlement, notamment pour l'inspection des installations septiques;

ARTICLE 2 TITRE

Le présent règlement est intitulé : *Règlement sur la gestion des installations septiques*

SECTION II – RESPONSABILITÉ DES PROPRIÉTAIRES

ARTICLE 3 OBLIGATION

3.1 Tout propriétaire d'un bâtiment assujetti à l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), adopté par le gouvernement du Québec est responsable de maintenir en bon état de fonctionnement son système individuel d'installation septique, de sorte qu'aucune contamination à l'environnement ne se produise, telle que décrite à l'article 2 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

3.2 Tout propriétaire doit obtenir, au préalable,

un permis de la municipalité avant la construction, la réparation ou la modification d'une installation septique.

3.3 Les conditions d'émission du permis sont celles décrites aux articles 4 et 4.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), notamment par la fourniture d'une étude de caractérisation du site et de plans et devis préparés, signés et scellés par une personne membre de l'Ordre des technologues du Québec ou de l'Ordre des ingénieurs du Québec, selon les dispositions prévues à ces articles.

SECTION III – PROGRAMME D'INSPECTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ARTICLE 4 MANDAT

4.1 Firme

La Municipalité peut mandater une firme spécialisée pour effectuer l'inspection des immeubles de son territoire desservis ou devant être desservis par une installation septique.

ARTICLE 5 CARACTÉRISATION

La caractérisation des installations septiques se fait suite à un test ou inspection de la fosse septique et de l'élément épurateur par diverses techniques reconnues, dont le traçage à la fluorescéine.

Suite à ce test, la caractérisation des installations se fait en fonction des trois catégories décrites aux articles 5.1 à 5.3.

5.1 Installation septique conforme (type A)

L'installation septique est conforme et ne démontre aucun signe apparent de pollution. Aucune intervention n'est nécessaire.

5.2 Installation septique comportant des problèmes mineurs
(type B)

L'installation septique n'est pas entièrement conforme et comporte des problèmes d'utilisation ou de sources potentielles de pollution.

5.3 Installation septique polluante ou absente (type C)

L'installation septique n'est pas conforme et est jugée polluante, ou l'installation septique est absente en tout ou en partie, comme par exemple, si la fosse septique n'est reliée à aucun élément épurateur.

Tout immeuble dont le propriétaire aura refusé l'inspection sera automatiquement classé dans cette catégorie.

ARTICLE 6 PROGRAMME D'INSPECTION 2019

6.1 IMMEUBLES VISÉES

Toutes les propriétés ayant une installation septique installée avant le 1er janvier 2006 seront testées par traçage à la fluorescéine au cours de l'année 2019.

6.2 PROCÉDURES

Un test au traçage à la fluorescéine ou par une autre technique permet de caractériser les installations septiques telles que décrites à l'article 5.

6.3 COMPENSATION

Le test de traçage sera facturé au propriétaire en même temps que la transmission du résultat de la caractérisation de ses installations. La compensation sera payable en un seul versement, dans les trente jours suivant l'envoi du compte, et tout retard dans son paiement entraînera l'imposition des intérêts exigibles pour les taxes impayées.

6.4 DÉCLARATION DE NON-CONFORMITÉ

Un propriétaire peut faire en sorte que son

immeuble ne sera pas inspecté et qu'aucune compensation ne lui sera imposée s'il signe, avant la date prévue pour l'inspection de sa propriété, la déclaration de non-conformité des installations septiques dont le modèle est joint en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

6.5 HORAIRE DES VISITES

Les visites d'inspection ont lieu selon un calendrier établi entre la municipalité et la personne autorisée. La personne autorisée communique avec chaque propriétaire pour convenir avec lui d'une date et heure de visite de son immeuble.

À défaut d'être en mesure de rejoindre le propriétaire, la personne autorisée, peut également lui transmettre un avis écrit l'informant de la visite de son immeuble au moins quarante-huit (48) heures à l'avance.

6.6 TRANSMISSION DES RÉSULTATS AUX PROPRIÉTAIRES

La municipalité transmet par écrit à chaque propriétaire le résultat de cette inspection. La date de transmission de ce résultat par écrit sert de point de départ au calcul des délais prévus à l'article 7.

ARTICLE 7 DÉLAIS

7.1 IMMEUBLES DE LA CATÉGORIE B

Lorsqu'un immeuble fait partie de la catégorie **B**, son propriétaire reçoit une lettre détaillée expliquant la réparation qui doit être effectuée à son installation septique. Dépendamment de la nature des travaux correcteurs, les dispositions des articles 7.2 à 7.4 s'appliquent, notamment quant au délai pour rendre l'installation septique conforme.

7.2 IMMEUBLE DE LA CATÉGORIE C

Les immeubles ayant été inclus dans les catégories **C** sont assujetties aux obligations prévues aux paragraphes 7.3 et 7.4.

7.3 DÉPÔT DES PLANS ET DEVIS

Les plans et devis tels que décrits à l'article 3.3 doivent être fournis à la municipalité pour approbation et délivrance du permis dans un délai maximal de douze (12) mois suivant la date de transmission du résultat par écrit au propriétaire de l'immeuble.

7.4 TRAVAUX

Les travaux visant les travaux de remplacement ou de mise en place d'une nouvelle installation septique doivent être commencés dans un délai de huit (8) mois suivant la date d'émission du permis et être terminés dans les douze **(**12) mois de cette date d'émission.

Les travaux doivent être réalisés en conformité aux exigences réglementaires applicables.

SECTION VIII - DISPOSITIONS PÉNALES ET FINALES

ARTICLE 8 POUVOIRS DE LA MUNICIPALITÉ

L'officier municipal ou la personne autorisée peut visiter et à inspecter tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement entre 7h et 19h, conformément aux modalités prévues à l'article 6.

Par ailleurs, la municipalité se réserve le droit de procéder à ses frais en tout temps à la vérification de l'étanchéité et de la performance des installations septiques situées sur son territoire et d'exiger les correctifs des déficiences décelées dans les délais prévus au présent règlement.

ARTICLE 9 AMENDE

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 200 $ et d'au plus 1 000$,en plus des frais. En cas de récidive, les amendes sont portées au double.

ARTICLE 10 INFRACTION CONTINUE

Toute infraction à une disposition du présent règlement constitue jour par jour une infraction séparée.

ARTICLE 11 AUTRES RECOURS

En plus de la sanction pénale imposée par l'article 9, la municipalité peut, conformément à l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales, procéder aux frais du propriétaire de l'immeuble, à installer, à entretenir, à la vidange des fosses septiques ou améliorer tout système de traitement des eaux usées d'un immeuble visé par le présent règlement.

ARTICLE 12 ADOPTION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le conseil adopte le présent règlement dans son ensemble et également article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe et sous-paragraphe par sous-paragraphe de manière à ce que si un article, un alinéa, un paragraphe ou un sous-paragraphe est déclaré nul, les autres dispositions du règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 13 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

RENOUVELLEMENT DE CONDUITES DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME FEPTEU

OCTROI CONTRAT APPEL D'OFFRES

Étant donné l'appel d'offres sur SEAO pour le renouvellement de conduites du volet 1 dans le cadre du programme FEPTEU;

Étant donné qu'à l'ouverture des soumissions le 7 mai 2018 à 10h30, le résultat fut le suivant:

TGC inc. 2 295 312.61$ taxes incluses

Étant donné qu'après analyse des soumissions reçues en date du 7 mai 2018, le prix de la soumission la plus basse conforme accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par Avizo Experts conseils;

Étant donné la recommandation de Geneviève Roger, ingénieure chez Avizo Experts conseils en date du 9 mai 2018;

Il est résolu de rejeter les soumissions reçues dans le cadre du projet de renouvellement des conduites dans le cadre du volet 1 du programme FEPTEU.

Que le conseil municipal mandate la firme d'ingénierie Avizo Experts Conseils inc pour préparer les documents d'offres en y apportant les modifications techniques nécessaires aux exigences afin d'obtenir de nouvelles offres à un prix raisonnable.

RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font rapport de leurs comités respectifs s'il y a lieu.

Comité consultatif d'urbanise: Alex Desfossés-Cusson
Comité Hygiène du milieu et travaux publics: Sylvain Jutras
Comité loisirs, culture et famille: Gérard Martin
Comité Bibliothèque: Marcel Bergeron
Comité Sécurité publique: Guy Bournival
Comité finances et administration: Carl Langlois
Comité Budget: Marcel Bergeron
OMH: Manon Blanchette et Gérard Martin

INTÉGRATION DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DE LA MRC DE DRUMMOND

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57 paragraphe 4 De la Loi sur la Société d'habitation du Québec (ci-après «Loi»), un office peut, par une entente conclue avec une municipalité autre que celle dont il est l'agent, exercer ses pouvoirs pour le compte de cette autre municipalité; une telle entente n'est valide que si elle est approuvée par la municipalité dont l'office est l'agent et par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE le Conseil vient de prendre connaissance du projet d'entente d'intégration à intervenir entre l'Office municipal d'habitation de Drummondville, l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et la Municipalité;

ATTENDU QUE la Loi ne prévoit pas, en tant que tel, l'intégration des activités d'un office municipal d'habitation à un autre office municipal d'habitation et que la Loi n'assure aucune protection relative au transfert des droits, biens, obligations et responsabilités à cet égard, ce qui fait en sorte qu'une entente d'intégration doit le prévoir;

ATTENDU QUE l'entente d'intégration a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-du-Bon-Conseil transfère à l'Office municipal d'habitation de Drummondville l'ensemble de ses activités, ce qui comprend le transfert de l'ensemble des droits, biens, obligations, responsabilités et autres, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville accepte d'offrir les services de Me Claude Proulx, avocat de la Ville de Drummondville à titre de conseiller juridique pour la rédaction de documents et des rapports demandés aux fins de l'entente d'intégration, la Société d'habitation du Québec n'assumant aucun coût;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte que l'Office municipal d'habitation de Drummondville exerce ses pouvoirs en matière de gestion du logement social et désire le désigner à titre d'agent de la Municipalité;

ATTENDU QUE, pour être valide, cette entente doit obtenir l'approbation de la Société d'habitation du Québec et de la Municipalité, lesquelles doivent donc intervenir à cette entente d'intégration;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a donné son approbation préalable au projet d'entente d'intégration le 16 août 2017.

Il est résolu :

QUE la Municipalité approuve l'entente d'intégration à intervenir entre l'Office municipal d'habitation de Drummondville, l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et la Municipalité, le tout substantiellement conforme au projet soumis au conseil;

QUE M. Sylvain Jutras maire et Mme Isabelle Dumont, directrice générale sont autorisés à signer l'entente d'intégration au nom de la Municipalité;

QUE l'Office municipal d'habitation de Drummondville soit désigné comme agent de la Municipalité.

DEMANDE D'APPUI – FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solutions concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et un suivi du phénomène de financiarisation des terres données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et un suivi du phénomène de financiarisation des terres;

CONSIDÉRANT les annonces de la participation

financière de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et d'autres fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entrainent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

Il est résolu :

que la Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village demande :

Au gouvernement du Québec:

Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;

Que soit créée une table de travail provinciale avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce phénomène de financiarisation des terres agricoles.

VACANCES DES EMPLOYÉ(ES) 2018

Il est résolu d'autoriser les vacances des employé(es) selon l'annexe B en date du 4 juin 2018.

TOURNOI DE GOLF MRC DRUMMOND DES P'TITES BOÎTES À LUNCH

Il est résolu d'autoriser l'inscription d'une équipe au coût de 400.00$ pour le 25e tournoi de golf de la MRC Drummond qui se tiendra le 16 août 2018 au Club de golf Le Drummond dont les profits iront au programme des P'tites boîtes à lunch de la Tablée populaire.

TOUR CIBC CHARLES BRUNEAU

Étant donné le passage du Tour cycliste CIBC Charles-Bruneau le 5 juillet 2018;

Il est résolu d'autoriser le passage dans notre municipalité.

AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT FEPTEU

M. Marcel Bergeron, conseiller donne avis de motion et présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement d'emprunt 2017-395 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux dans le cadre du programme Fepteu afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 323 078$.

Canada
Province de Québec
Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village

PROJET
Règlement d'emprunt modifiant un autre règlement d'emprunt

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Règlement 2018-405

Règlement numéro 2018-405 modifiant le règlement numéro 2017-395 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 323 078$.

ATTENDU que par le règlement 2017-395, la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a emprunté seulement la partie subventionnée par le gouvernement du Québec au montant de 627 151$;

ATTENDU que la municipalité Notre-Dame-du-Bon -Conseil, village désire emprunter la part du solde des dépenses à savoir 323 078$ qui devaient être payables à même le surplus accumulé;

ATTENDU que la municipalité a décrété, par le biais du règlement numéro 2017-395 une dépense

de 1 900 458$ et un emprunt de 627 151$ pour effectuer les travaux de renouvellement de conduites d'eau volet 1 Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées FEPTEU tel qu'il appert au protocole d'entente intervenue entre le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire et la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village comme annexe A;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance 4 juin 2018;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. Le titre du règlement numéro 2017-395 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 2017-395 décrétant une dépense de 1 900 458$ et un emprunt de 950 229.08$ pour effectuer les travaux de renouvellement de conduites d'eau volet 1 Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées FEPTEU;

ARTICLE 3. Le deuxième « attendu » du règlement numéro 2017-395 est remplacé par le suivant :

ATTENDU que la municipalité Notre-Dame-du-Bon -Conseil, village est subventionnée à 50% et plus en vertu du programme FEPTEU est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 1 577 380$;

ARTICLE 4. L'article 3 du règlement numéro 2017-395 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 900 458$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. L'article 6 du règlement numéro 2017-395 est remplacé par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. L'article 5 du règlement numéro 2017-395 est remplacé par le suivant :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la subvention confirmée Fepteu au montant de 950 229$. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. L'article 7 du règlement 2017-395 est abrogé.

ARTICLE 8. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ACHAT TABLES, POUBELLES, BANCS

Il est résolu d'autoriser l'achat de 2 tables rondes en béton, 1 poubelle et 2 bancs au coût de 1 595.00$ plus taxes de gestion mh enr.

ENTENTE POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Étant donné que la MRC Drummond possède la

compétence en matière d'élimination des déchets pour notre municipalité;

Étant donné l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles révisé par la MRC Drummond le 25 novembre 2015;

Étant donné l'offre de service par Gesterra en matière de gestion intégrée des matières résiduelles;

Il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer une entente pour le traitement des matières organiques avec la MRC Drummond.

BIBLIOTHÈQUE

DÉPÔT PROCÈS-VERBAL

Dépôt du procès-verbal du comité bibliothèque en date du 28 mai 2018.

ALLOCATION COORDONNATRICE

Étant donné la recommandation du comité bibliothèque en date du 28 mai 2018;

Étant donné la coordonnatrice de la bibliothèque est seule depuis le 1er janvier 2018 pour effectuer les tâches des deux(2) postes;

Étant donné que le comité verra à afficher une offre pour combler le poste d'adjointe à la bibliothèque;

Il est résolu de recommander à la CDSE le paiement de l'allocation prévue pour l'adjointe rétroactivement au 1er janvier 2018 jusqu'à ce que le poste soit comblé.

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil du 11 juin 2018

ADOPTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-405 FEPTEU

Canada
Province de Québec
Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village

Règlement d'emprunt modifiant un autre règlement d'emprunt

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Règlement 2018-405

Règlement numéro 2018-405 modifiant le règlement numéro 2017-395 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 323 078$.

ATTENDU que par le règlement 2017-395, la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a emprunté seulement la partie subventionnée par le gouvernement du Québec au montant de
627 151$;

ATTENDU que la municipalité Notre-Dame-du-Bon -Conseil, village désire emprunter la part du solde des dépenses à savoir 323 078$ qui devaient être payables à même le surplus accumulé;

ATTENDU que la municipalité a décrété, par le biais du règlement numéro 2017-395 une dépense de 1 900 458$ et un emprunt de 627 151$ pour effectuer les travaux de renouvellement de conduites d'eau volet 1 Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées FEPTEU tel qu'il appert au protocole d'entente intervenue entre le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire et la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village comme annexe A;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance 4 juin 2018;

Il est résolu :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. Le titre du règlement numéro 2017-395 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 2017-395 décrétant une dépense de 1 900 458$ et un emprunt de 950 229.08$ pour effectuer les travaux de renouvellement de conduites d'eau volet 1 Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées FEPTEU;

ARTICLE 3. Le deuxième « attendu » du règlement numéro 2017-395 est remplacé par le suivant :

ATTENDU que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village est subventionnée à 50% et plus en vertu du programme FEPTEU est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 1 577 380$;

ARTICLE 4. L'article 3 du règlement numéro 2017-395 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 900 458$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. L'article 6 du règlement numéro 2017-395 est remplacé par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. L'article 5 du règlement numéro 2017-395 est remplacé par le suivant :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la subvention confirmée Fepteu au montant de 950 229$. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. L'article 7 du règlement 2017-395 est abrogé.

ARTICLE 8. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

NETTOYAGE PUITS

Étant donné le rapport des travaux de RJ Lévesque & Fils en date du 4 juin 2018 concernant le nettoyage du puits no.4 durant la semaine du 14 au 18 mai 2018;

Étant donné le peu de résultat obtenu relativement au nettoyage par pistonnage;

Étant donné la recommandation de l'hydrogéologue Julie Gauthier de LNA Laforest Nova Aqua;

Il est résolu d'autoriser le nettoyage du puits no.4 par RJ Lévesque aux acides selon la proposition reçue le 7 juin 2018 au coût de 17 100.00$ plus taxes;

d'autoriser la modification de la chemise de refroidissement qui est trop petite pour le moteur au coût de 1 000.00$ plus taxes;

d'autoriser la fourniture et l'installation de la colonne de refoulement au coût de 9 000$ plus taxes.

Bonne Fête Nationale à tous les citoyens et citoyennes!

Commission de développement
Socio-économique de
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village

RECHERCHE

Adjoint(e) à la coordonnatrice à la bibliothèque municipale
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

De 4 à 5 heures par semaine

Allocation hebdomadaire entre 37.00$ (4 heures)
et 47.00$ (5 heures)

Description de tâches

- assister la coordonnatrice dans ses fonctions
- participer aux activités de fonctionnement
- assurer la bonne relation avec les citoyens
- effectuer toutes tâches connexes à la demande de son supérieur
- remplacer au besoin la coordonnatrice en cas d'absence

Donnez vos noms à :

CDSE
Isabelle Dumont sec.trés.
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil Qc
J0C 1A0
819 336-2744

Rapport financier 2017

Organisme Notre-Dame-du-Bon-Conseil Code géographique 49075

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		Budget	Réalisations	
		2017	2017	2016
Revenus				
Taxes	1	1 343 029	1 468 496	1 380 921
Compensations tenant lieu de taxes	2	41 233	35 225	33 951
Quotes-parts	3			
Transferts	4	165 484	589 511	280 445
Services rendus	5	322 303	408 826	299 232
Imposition de droits	6	40 424	56 839	67 195
Amendes et pénalités	7	2 300	3 106	3 153
Revenus de placements de portefeuille	8			
Autres revenus d'intérêts	9	6 700	6 232	4 996
Autres revenus	10	5 000	24 530	72 025
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	1 926 473	2 592 765	2 141 918
Charges				
Administration générale	14	323 902	319 737	295 817
Sécurité publique	15	338 547	371 236	297 134
Transport	16	254 693	302 333	300 951
Hygiène du milieu	17	480 003	616 554	654 820
Santé et bien-être	18	8 000	4 471	
Aménagement, urbanisme et développement	19	76 572	126 555	86 965
Loisirs et culture	20	272 754	379 037	518 659
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	17 392	13 841	21 536
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	1 771 863	2 133 764	2 175 882
Excédent (déficit) de l'exercice	25	154 610	459 001	(33 964)
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		7 384 019	7 417 983
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	27			
Solde redressé	28		7 384 019	7 417 983
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29		7 843 020	7 384 019

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

Rapport financier 2017

Organisme Notre-Dame-du-Bon-Conseil — Code géographique 49075

S12

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		Réalisations 2016	Budget 2017	Réalisations 2017			
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés	Total consolidé [1]
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	1 380 921	1 343 029	1 468 496			1 468 496
Compensations tenant lieu de taxes	2	33 951	41 233	35 225			35 225
Quotes-parts	3					169 551	
Transferts	4	150 318	165 484	152 988			152 988
Services rendus	5	299 232	322 303	408 826			408 826
Imposition de droits	6	67 195	40 424	56 839			56 839
Amendes et pénalités	7	3 153	2 300	3 106			3 106
Revenus de placements de portefeuille	8						
Autres revenus d'intérêts	9	4 996	6 700	6 232			6 232
Autres revenus	10	13 257	5 000	14 843		9 687	24 530
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	1 953 023	1 926 473	2 146 555		179 238	2 156 242
Investissement							
Taxes	13						
Quotes-parts	14						
Transferts	15	(10 064)		436 523			436 523
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17						
Autres	18	58 768					
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
	20	48 704		436 523			436 523
	21	2 001 727	1 926 473	2 583 078		179 238	2 592 765
Charges							
Administration générale	22	285 129	323 902	308 403	11 334		319 737
Sécurité publique	23	279 172	338 547	352 875	18 361		371 236
Transport	24	238 560	254 693	224 469	77 864		302 333
Hygiène du milieu	25	475 479	480 003	437 214	179 340		616 554
Santé et bien-être	26		8 000	4 471			4 471
Aménagement, urbanisme et développement	27	82 565	76 572	116 151		90 803	126 555
Loisirs et culture	28	279 613	272 754	286 271	91 849	90 069	379 037
Réseau d'électricité	29						
Frais de financement	30	21 536	17 392	13 841			13 841
Effet net des opérations de restructuration	31						
Amortissement des immobilisations	32	372 848		378 748	(378 748)		
	33	2 034 902	1 771 863	2 122 443		180 872	2 133 764
Excédent (déficit) de l'exercice	34	(33 175)	154 610	460 635		(1 634)	459 001

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

Rapport financier 2017

Organisme Notre-Dame-du-Bon-Conseil Code géographique 49075

S13

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		Réalisations 2016	Budget 2017	Réalisations 2017		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé [1]
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(33 175)	154 610	460 635	(1 634)	459 001
Moins: revenus d'investissement	2	(48 704)	( )	(436 523)	( )	(436 523)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(81 879)	154 610	24 112	(1 634)	22 478
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
Ajouter (déduire)						
Immobilisations						
Amortissement	4	372 848		378 748		378 748
Produit de cession	5	2 500		1 650		1 650
(Gain) perte sur cession	6	(1 510)		(1 650)		(1 650)
Réduction de valeur / Reclassement	7					
	8	373 838		378 748		378 748
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux						
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14					
	15					
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16					
Remboursement de la dette à long terme	17	(42 101)	(56 610)	(43 346)	( )	(43 346)
	18	(42 101)	(56 610)	(43 346)		(43 346)
Affectations						
Activités d'investissement	19	(166 800)	(98 000)	(77 386)	( )	(77 386)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20					
Excédent de fonctionnement affecté	21					
Réserves financières et fonds réservés	22					
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	2 359		2 359		2 359
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24					
	25	(164 441)	(98 000)	(75 027)		(75 027)
	26	167 296	(154 610)	260 375		260 375
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	85 417		284 487	(1 634)	282 853

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

Rapport financier 2017

Organisme Notre-Dame-du-Bon-Conseil Code géographique 49075

S14

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		Réalisations 2016	Réalisations 2017		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé [1]
Revenus d'investissement	1	48 704	436 523		436 523
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
Ajouter (déduire)					
Immobilisations					
Acquisition					
Administration générale	2	(11 251)	(9 843)	( )	(9 843)
Sécurité publique	3	( )	( )	( )	( )
Transport	4	(91 759)	(369 804)	( )	(369 804)
Hygiène du milieu	5	(21 018)	(85 301)	( )	(85 301)
Santé et bien-être	6	( )	( )	( )	( )
Aménagement, urbanisme et développement	7	( )	( )	( )	( )
Loisirs et culture	8	(135 400)	(70 767)	( )	(70 767)
Réseau d'électricité	9	( )	( )	( )	( )
	10	(259 428)	(535 715)	( )	(535 715)
Propriétés destinées à la revente					
Acquisition	11	( )	( )	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Émission ou acquisition	12	( )	( )	( )	( )
Financement					
Financement à long terme des activités d'investissement	13	40 564			
Affectations					
Activités de fonctionnement	14	166 800	77 386		77 386
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	15				
Excédent de fonctionnement affecté	16				
Réserves financières et fonds réservés	17				
	18	166 800	77 386		77 386
	19	(52 064)	(458 329)		(458 329)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(3 360)	(21 806)		(21 806)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

Rapport financier 2017

Organisme Notre-Dame-du-Bon-Conseil Code géographique 49075

S15

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2017

		2016	2017		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé [1]
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	509 158	413 005	5 668	418 673
Débiteurs (note 5)	2	723 261	1 081 809	11 443	1 081 809
Prêts (note 6)	3				
Placements de portefeuille (note 7)	4				
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6				
Autres actifs financiers (note 9)	7				
	8	1 232 419	1 494 814	17 111	1 500 482
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 10)	10				
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	94 703	123 406		111 963
Revenus reportés (note 12)	12	33 100	17 700		17 700
Dette à long terme (note 13)	13	654 351	600 483		600 483
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14				
	15	782 154	741 589		730 146
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	450 265	753 225	17 111	770 336
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (note 15)	17	6 888 120	7 045 087		7 045 087
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18				
Stocks de fournitures	19	10 194	9 621		9 621
Autres actifs non financiers (note 17)	20	16 693	17 976		17 976
	21	6 915 007	7 072 684		7 072 684
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	22	759 252	1 043 741	17 111	1 060 852
Excédent de fonctionnement affecté	23				
Réserves financières et fonds réservés	24	76 844	76 844		76 844
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	25	(4 719)	(2 359)		(2 359)
Financement des investissements en cours	26	(3 360)	(25 166)		(25 166)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	27	6 527 817	6 728 131		6 728 131
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	28				
	29	7 365 272	7 825 909	17 111	7 843 020

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

MRC de Drummond

Communiqué

pour diffusion immédiate

Agrile du frêne : de nouveaux outils d'information pour les citoyens des municipalités rurales de la MRC de Drummond

Le 6 juin 2018 – La MRC de Drummond annonce l'ajout à son site Web d'une section complète portant sur l'agrile du frêne. Cette décision découle de l'inclusion, au début de l'année 2018, de l'ensemble du territoire de la MRC dans la zone réglementée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), l'organisme fédéral responsable de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne.

Accessible au www.mrcdrummond.qc.ca/agrile, la nouvelle section du site Web de la MRC fournit une foule de renseignements permettant au public en général, et plus particulièrement aux citoyens ayant des frênes sur leurs propriétés, de mieux faire face à la présence de l'agrile, cet insecte ravageur responsable de la mort de plusieurs millions de frênes en Amérique du Nord au cours des dernières années. Des précisions sur l'insecte et son mode de propagation, sur les façons d'identifier un frêne, sur les gestes à poser lorsqu'un arbre est infesté ainsi que sur la réglementation en vigueur y sont disponibles. Divers renseignements complémentaires s'y trouvent également sous forme de questions/réponses.

Il est important de noter que cette section s'adresse aux citoyens des municipalités rurales de la MRC. Les résidents de la ville de Drummondville sont, pour leur part, invités à consulter le www.drummondville.ca/agrile, qui contient des indications précises à leur intention.

Types d'intervention

Deux types d'intervention sont possibles dans la lutte contre l'agrile du frêne, soit le traitement de l'arbre ou l'abattage. Les critères permettant de déterminer quelle approche privilégier sont notamment la taille du frêne, sa localisation, son degré d'infestation et les impacts environnemental et visuel en cas d'abattage. Les propriétaires peuvent recourir, à leur convenance et à leurs frais, au traitement ou à l'abattage de leurs frênes en respectant la réglementation municipale, le cas échéant.

.../2

436, rue Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1G6 Tél. : 819 477-2230 Téléc. : 819 477-8442
Courrier électronique : courriel@mrcdrummond.qc.ca Site web : www.mrcdrummond.qc.ca

2/…

Lieu de disposition
Les citoyens qui abattront des frênes pourront apporter les résidus de ceux-ci à l'Écocentre de la MRC de Drummond en vue de leur valorisation. Ce service, offert gratuitement, s'adresse uniquement aux particuliers. Pour limiter les risques de propagation de l'insecte, il est fortement recommandé de procéder à la coupe des arbres et au transport des résidus durant la période où l'agrile est inactif, soit entre la mi-octobre et la mi-avril.

Dépliant
La MRC rendra disponible sous peu un dépliant d'information que les citoyens pourront se procurer en s'adressant à leur municipalité. Une version électronique du document sera accessible en ligne au www.mrcdrummond.qc.ca/agrile.

-30-

Information : Guy Drouin
Directeur général
MRC de Drummond
819 477-2230, poste 104

Source : Jean Dufresne
Conseiller en communication
MRC de Drummond
819 477-2230, poste 101

NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL

Village

Pour y vivre et grandir !

LES SERVICES MUNICIPAUX

SERONT FERMÉS

LE 25 JUIN 2018

EN CAS D'URGENCE

819-479-5640

NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL
Village
Pour y vivre et grandir !

819 479-5640

POUR SIGNALER UNE URGENCE MUNICIPALE

24h/24
7j/7

SI ON NE VOUS RÉPOND PAS,
LAISSEZ UN MESSAGE
NOUS VOUS RAPPELLERONS.

SVP NE PAS TÉLÉPHONER AU DOMICILE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
EN RESPECT POUR LEUR FAMILLE.

Laurent Proulx
Entrepreneur en restauration

Restaurant Le Canadien - Groupe Le Canadien
Tel. 819-336-5336 Cell. 418-559-3772
larry@restolecanadien.com

PÉTRO T

PÉTRO-T

DÉPANNEUR ET STATION-SERVICE BON-CONSEIL

280 RUE NOTRE-DAME, NDBC
819-336-2323

OUVERT 7 JOURS SUR 7 – 6AM À 11PM

MEMBRE DU GROUPE
Harnois Groupe pétrolier
De l'énergie à revendre!

LAURENT PROULX, PROPRIÉTAIRE

TRANSPORT collectif Drummond
facilite vos déplacements!

Pierre Liboiron
réusinage

pompes, cylindres & moteurs hydrauliques
joints étanches hydrauliques & pneumatiques

pierreliboiron1956@gmail.com | 450.374.5640

POUR INFORMATIONS
819 336-2744

Avis à tous les citoyens de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et des environs

CLSC Notre-Dame-du-Bon-Conseil
situé au 91, rue Saint-Thomas
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Présence d'une infirmière sur place le jeudi entre 8 h 30 et 11 h 30

- Administration de médicaments
- Soins, évaluation et surveillance de plaies
- Retrait de points de sutures et agrafes
- Lavage d'oreilles
- Soins infirmiers courants avec rendez-vous
- Prélèvements sanguins

Pour obtenir un rendez-vous
avec ou sans prescription :

819 474-2572
poste 33855

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE/ SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, G.M.A., NIV. 1 DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le règlement 2018-405 règlement d'emprunt modifiant le règlement 2017-395 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant de 323 078$ a été adopté le 11 juin 2018.

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village ce 12e jour de juin 2018.

Isabelle Dumont
Directrice générale / secrétaire-trésorière, g.m.a., niv. 1

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, résidant à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 17h00 de l'après-midi, le 12e jour de juin 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12e jour de juin 2018.

Isabelle Dumont,
Directrice générale / secrétaire-trésorière, g.m.a., niv. 1

Comité des usagers de Drummond

Le comité des usagers, engagé pour vous
Le comité des usagers est une **instance autonome** formée en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Parce que **le bien-être de tous les usagers est important,** votre comité se préoccupe de la qualité des suivis et des services qui sont prodigués à tous les usagers du Centre de santé et de services sociaux Drummond.

Le comité des usagers est composé d'usagers élus et d'un représentant du comité des résidents pour chacune des installations d'hébergement du CIUSSS Drummond. Ces personnes guident toutes leurs actions pour l'amélioration constante de la qualité du service qui vous est offert et le respect de vos droits.

Vous avez le gout, **devenir bénévole c'est possible appelez nous…**

Les membres du comité (bénévoles) actuels composant ce comité, sont :

Messieurs Carol Boulanger, président ; Yvon Jutras, vice-président; madame Suzanne Gervais, secrétaire-trésorière, messieurs Roland Fleury, M Alain Roy, ainsi que madame Jacqueline Courtois, ainsi que madame Thérèse Béliveau comme ressource externe.

Pour nous joindre
Comité des usagers Drummond
75, Saint-Georges, Local E 10
Drummondville (Québec) J2C 4G6
Téléphone : 819 478-6464, poste 66285
Courriel : Comiteusagers_drummond@ssss.gouv.qc.ca

NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL
Village
Pour y vivre et grandir !

LES SERVICES MUNICIPAUX
SERONT FERMÉS
LE 2 JUILLET 2018

EN CAS D'URGENCE
819-479-5640

Carrossier ProColor
PROPERFEX AUTO
carrossierprocolor.com
Service expert à toute épreuve
Denis Therrien
Propriétaire
properfexauto@cgocable.ca
T. 819 336-2388
F. 819 336-3414
1360, route 122
Notre-Dame du Bon Conseil
Québec J0C 1A0

Firme Martin Paradis
Arpenteurs-Géomètres
Martin Paradis, B.Sc.A.
Arpenteur-Géomètre
Courriel : mparadis@paradis-arpenteurs.com
2, rue Newton, Drummondville (Québec) J2C 1R3
Tél. : 819-478-3759 / Téléc. : 819-478-4169

DEGRANDPRÉ
Puits artésiens
Puits ▾ Pompes ▾ Traitement d'eau
5224, boul. St-Joseph, Drummondville QC J2A 3V9
389, boul. Bois-Francs N, Victoriaville QC G6P 1G8
819 472-3286 / 819 751-3286
RBQ: 8335-7996-13

Pavage Veilleux Asphalte
Pavage Veilleux 1990 Inc.
C.P. 299, Notre-Dame-du-Bon-Conseil J0C 1A0
• Siège Social : (819) 336-2198 - Sans Frais : 1 800 757-2198
• Nicolet : (819) 293-8085
• Victoriaville : (819) 752-6515
Licence RBQ : 2416-8304-95

réviseure
poète
Diane
correctrice
Descôteaux
2698 rang 10 Wendover
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Québec) J0C 1A0
819.818.0580
info@dianedescoteaux.com

Pharmacie Pascale Lapierre
Affiliée à:
familiprix
Suivez-nous sur:
familiprix.com
Livraison gratuite
Service de renouvellement en ligne disponible
281, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
T: 819 336-2313
F: 819 336-2234
HEURES D'OUVERTURE
LUNDI AU MERCREDI : 9H À 18H
JEUDI ET VENDREDI : 9H À 21H
SAMEDI : 9H À 17H

Oxy-Centre Inc.
«Une équipe locale pour une expertise mondiale»
CLAUDE LEMAY
Tél.: 819 336-5333 • Cell.: 819 470-0781
Téléc.: 819 336-5330 • Sans frais: 1 866 395-5333
1723, route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Québec) J0C 1A0 • oxy.centre.inc@cgocable.ca
AIR LIQUIDE DISTRIBUTEUR

SA Smith Asphalte inc.
RBQ: 5693-0415-01
Tel.: 819 336-3444 / Sans Frais: 1 866-250-3444
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
www.smithasphalte.com
danielsmith@smithasphalte.com

PRIMERICA

Yvon Grenier
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective

Primerica
350-B Rue Notre Dame
Notre-Dame Du Bon Conseil (QC) J0C 1A0

819 336 3755 Bureau
819 336 3705 Télécopieur
866 837 7245 Sans Frais
819 336 3830 Résidence
ygrenier.cn287@primerica.com
www.primerica.com/yvongrenier

PRO Quincaillerie

Quincaillerie Bon-Conseil inc.
140, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

Téléphone : (819) 336-3678

Aussi agent
Auto Maximum

Guy et Pauline, propriétaires

MACHINERIE BENOIT & FRÈRE INC.
1720 ROUTE 122
NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL QC J0C 1A0

ÉQUIPEMENT DE PELOUSE
CHASSE NEIGE - TONDEUSE -TRACTEUR
PIÈCES ET MACHINES AGRICOLES

ÉRIC LANDRY
MARIO LANDRY
RENALD LANDRY

TEL: 819-336-2130
FAX: 819-336-2233
LANDRY@MACHBENOIT.COM

Comeau et Trépanier, **notaires**

Me François Comeau
notaire

Me Sophie Lamothe-Comeau
notaire fiscaliste

Me Catherine Grenier
notaire

Saint-Léonard-d'Aston
819 399-2673

Notre-Dame-du-Bon-Conseil
819 336-2200

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE INC.
Bon Conseil 2011

Dr. René Bergeron
Dr. Guillaume Bergeron
Dre. Danny Mercure
Dre. Véronique Durand
Dre. Marie-Claude St-Louis
Dr. Dany-Pierre Prince
Dre. Jessica Pinard-Cimon

324 rue Notre-Dame, Bon-Conseil, Qc, J0C 1A0
Voisin de la caisse populaire
Téléphone : 819-336-3332 Télécopie : 819-336-2399
Email : clinbonconseil@gmail.com

Richard Plante électrique inc.
Entrepreneur Électricien
résidentiel . commercial . industriel
Service de nacelle 35 pieds
tél.: 819 336-2048
Cell.: 819 388-2048
1075, Rang 10 et 11, Sainte-Clotilde-de-Horton
(Québec) J0A 1H0
RBQ : 5685-4427-01

Chevaliers de Colomb
Conseil 7753, Bon-Conseil

S.C. Normand Demers GC., 819 397-4663
Raymond Comeau, S.F., 819 336-5203

541, rue Elphège Bourgeois
Bon-Conseil Qc J0C 1A0

Réunion tous les deuxièmes mardi de chaque mois

CARDINAL

Les Pommes de Terre CARDINAL inc.
Producteur de pommes de terre
Distributeur en gros et détail
1280, Rang 7, Ste-Brigitte-des-Saults, Co. Nicolet
Québec, Canada J0C 1E0

(819) 336-4442
Fax: (819) 336-4900

Claude - Yvon - Martin

SYMBIOSE

SDED INDUSTRIELLE DRUMMOND

AUGMENTEZ VOTRE RENTABILITÉ

DIMINUEZ VOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

De concert avec la Ville de Drummondville, la MRC de Drummond et Recyc-Québec, **la Société de développement économique de Drummondville (SDED)** offre un nouveau service d'accompagnement aux Industries, Commerces et Institutions (ICI) de notre région.

SYMBIOSE INDUSTRIELLE DRUMMOND:
un réseau d'entreprises locales maillées entre elles par des échanges de matières, d'énergie et de ressources diverses.

LES AVANTAGES DE LA SYMBIOSE INDUSTRIELLE

$ ÉCONOMIQUES

- Accédez à des matières premières recyclées à moindres coûts
- Diminuez vos coûts d'enfouissement
- Valorisez et vendez vos matières résiduelles
- Faites des économies d'échelle dans un marché de proximité

DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

- Participez à des évènements de maillage entre entreprises
- Trouvez des preneurs pour vos matières résiduelles et des fournisseurs de matières recyclées
- Bénéficiez d'une plus grande visibilité pour votre entreprise

SOCIAL

- Contribuez à l'économie locale
- Améliorez votre image de marque

ENVIRONNEMENT

- Réduisez l'enfouissement
- Diminuez les gaz à effet de serre (GES)
- Préservez les ressources naturelles pour l'ensemble de notre collectivité

GRATUIT **EFFICACE**

PERSONNALISÉ **CONFIDENTIEL**

SOYEZ STRATÉGIQUE! DEVENEZ MEMBRE DE SYMBIOSE INDUSTRIELLE DRUMMOND

Offre de services gratuits

- Optimisation de la gestion de vos matières résiduelles
- Identification et priorisation des échanges potentiels avec d'autres entreprises
- Accompagnement complet dans la mise en œuvre des échanges
- Recherche de financement

SYMBIOSE

SDED INDUSTRIELLE DRUMMOND

Informations:

Guillaume Beaudet, ingénieur
Agent de développement durable - SDED
819-477-5511, poste 218 • g.beaudet@sded.ca

Page Web du projet:
synergiequebec.ca/portfolio/symbiose-industrielle-drummond

Porteur du projet: SDED Société de développement économique de Drummondville

Partenaires techniques: SYNERGIE Québec, cttéi Centre de transfert technologique en écologie industrielle

Partenaires financiers: DRUMMONDville Capitale du développement, MRC de Drummond, RECYC-QUÉBEC Québec

L'écoulement des eaux

Le code civil du Québec indique que l'eau qui s'écoule naturellement d'un terrain supérieur (ou surélevé) doit pouvoir s'écouler vers les terrains inférieurs.

Par conséquent, si vous êtes propriétaire d'un terrain inférieur, vous ne pouvez pas ériger d'ouvrage qui empêcherait cet écoulement naturel.

À l'inverse, si vous êtes propriétaire d'un terrain supérieur, vous ne pouvez pas aggraver la situation d'un terrain inférieur et n'êtes pas présumé le faire si vous réalisez les ouvrages suivants:

- des travaux pour conduire plus commodément les eaux à leur pente naturelle;
- des travaux de drainage, si votre terrain est voué à l'agriculture.

Écoulement de l'eau des toits

Si vous êtes propriétaire d'un bâtiment, vous devez vous assurer que l'eau, la neige et la glace qui s'écoulent du toit tombent sur votre terrain et non sur celui d'un voisin. Au besoin, votre voisin pourra même vous forcer à installer un garde-neige ou une gouttière qui garderont la neige ou l'eau de votre côté.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, g.m.a., niv. 1 de la susdite municipalité que :

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné que le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 131 et ses amendements concernant la propriété située au 221, rue St-Luc à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village lot 4647882 à la séance du 9 juillet 2018 à 20h00, en la salle du conseil municipal située au 541, rue Notre-Dame.

La dérogation vise à :

agrandir garage ayant des dimensions supérieures aux normes prévues par le règlement de zonage 131.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le lundi 9 juillet 2018 à 20h00 en la salle du conseil municipal située au 541, rue Notre-Dame à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 12e jour de juin 2018.

Isabelle Dumont
Directrice générale/secrétaire-trésorière, g.m.a., niv. 1

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je soussignée, résidant à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 17h00 de l'après-midi, le 12e jour de juin 2018 ainsi que dans le journal Le Villajoie.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12e jour de juin 2018.

Isabelle Dumont,
Directrice générale/secrétaire-trésorière, g.m.a., niv. 1

VESTIAIRE BON-CONSEIL

Heures d'ouverture:

Mercredi de 13h00 à 16h00
de 18h00 à 20h00
Jeudi de 13h00 à 16h00

LE BAC POUR LA RÉCUPÉRATION DES VÊTEMENTS EST CELUI SITUÉ À CÔTÉ DE L'ÉGLISE

Monique Audet, responsable 819 336-2113

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

REMISE DES CERTIFICATS
POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET
UN BON D'ACHAT AU MONTANT
DE 25$ CHEZ BUROPRO À L'ÉCOLE BON-CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE
PAR M. SYLVAIN JUTRAS, MAIRE
LE 28 MAI 2018

001: Elliot Levasseur

002: Samuel Ouellet

101: Rébecca Proulx

BRAVO
POUR TA PERSÉVÉRANCE !

102: Mérédith Romanens

301: Thalie Bourque

401: Éliane Lambert

501: Alexia Abel

660: Victoria Pfeiffer

201: Mélodie Major

202: Coralie Joubert

302: Karollanne Thibodeau

LE VILLA-JOIE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

541, rue Notre-Dame
819 336-2967
bibliobonconseil@hotmail.com

Lundi	16h30 à	18h00
Mercredi		18h30 à 20h00
Jeudi	09h00 à 10h30	18h30 à 20h00
Samedi	09h30 à 11h00	13h00 à 15h30

Bonjour à tous,

J'aimerais porter votre attention sur nos nouveaux horaires pour la période estivale. Nous aurons des heures d'ouverture pour un total de 12h plutôt que 18h.

Nous sommes toutefois à la recherche de bénévoles prêts offrir quelques heures pour préparer les activités offertes aux jeunes ou pour aider à l'aménagement de la bibliothèque puisque la bibliothèque offrira plus de divertissements durant le congé scolaire.

L'aménagement de nos locaux, toujours en mouvement continue de rester vivant. Ainsi, vous pouvez actuellement y consulter une exposition de guide de voyages internationaux.

Nos services d'animation sont toujours disponibles en tout temps sur place et ces activités s'adresse à tous les âges. Sur place, adultes et enfants retrouveront des outils, des patrons et du matériel pour l'artisanat. En plus des jeux de société, des devinettes, des quizz illustrés et des livres-jeux.

Grâce à un don fait à la bibliothèque, notre grande activité du mois de juillet se fera autour d'un microscope et de la découverte de spécimens à observer. Elle aura lieu le 21 juillet.

Également, nous sommes toujours à la recherche de dons sous forme de matériel de bricolage, des déguisements, de la vaisselle de carton et de vêtements de coton ouaté.

Votre visite nous sera toujours plaisir. Alors, venez nous voir pour redécouvrir la bibliothèque que vous avez toujours connue, tel qu'elle est aujourd'hui.

CLUB DE MARCHE BON CONSEIL

Nous avons passé une excellente saison de viactive.

Le 18 mai 2018, a eu lieu la marche de prédiction, équipe et individuelle au centre récréatif St Jean-Baptiste à Drummondville.
- L'équipe composée de : Louise Leblanc (capitaine), Angéline Houle-Deslandes, Lucie Laplante et Denise Ouellette a gagné la médaille de bronze
- En individuel Angéline Houle-Deslandes a gagné la médaille de bronze.

BRAVO à nos athlètes. Elles sont sélectionnées pour la marche de prédiction provinciale qui se déroulera entre le 11 et le 13 septembre 2018 à St Jérôme.

Le 29 mai, nous avons déjeuner dans la joie et la bonne humeur au restaurant 191 pour clôturer la saison.

Rendez-vous à la reprise de la viactive qui commencera le mardi 11 septembre 2018 au Centre récréatif Léo Paul Therrien à 9h. et la marche le jeudi 13 septembre départ devant le centre à 9h.

Avant de commencer nos activités, nous irons déjeuner au restaurant 191 le mardi 4 septembre.

- Nos exercices physiques sont adaptées pour 50 ans et plus. Vous bougez à votre rythme.

* Les messieurs sont invités à venir, ils seront les bienvenus.
Nous vous attendons en grand nombre pour une nouvelle saison.

L'équipe d'animation vous souhaite de passer d'excellentes vacances et revenez en forme en septembre pour une nouvelle saison.

À bientôt

Les animatrices : Martine Garry, Angéline Houle-Deslandes et Ghislaine Lemaire.

Martine Garry

Desjardins
Caisse populaire de
l'Est de Drummond

Bon été et soyez prudents

Partez en sécurité avec l'Assurance voyage Desjardins

Soumission en ligne sur le www.desjardins.com
ou par téléphone au 1 855 368-6924

Pourquoi nous choisir

- **Rabais et avantages exclusifs pour les membres Desjardins**
- Service d'assistance 24/7
- Prime familiale avantageuse
- Achat en ligne simple et rapide
- Assurance annuelle voyages multiples flexible
- Plus de 30 ans d'expertise en assurance voyage!

Assurance voyage Desjardins avec protections supérieures : rabais de 3 jours

AVANTAGES EXCLUSIFS AUX MEMBRES

Assurance voyage aller-retour d'urgence : rabais de 50 %

Tous les détails sur le www.desjardins.com/assurance-voyage

DES REMISES EN ARGENT SANS FRAIS

- **Taux d'intérêt** : 19,9 %.
- **Frais annuels** : aucuns.
- **Remises en argent** : jusqu'à 1 % sur vos achats.
- Assurance Appareils mobiles.
- Assurance voyage de 3 jours sans frais.

Différentes cartes de crédit s'offrent à vous et selon vos besoins. Informez-vous en caisse ou en ligne sur le www.desjardins.com.

Source : www.desjardins.com

Siège social Notre-Dame-du-Bon-Conseil
330, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : (819) 336-2600
Télécopieur : (819) 336-2731

Centre de services Sainte-Brigitte-des-Saults
Centre de services Saint-Cyrille-de-Wendover
Centre de services Saint-Félix-de-Kingsey

Horaire collectes ordures, récupération, matières organiques Juillet 2018

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

LÉGENDE

ATTENTION: CHANGEMENT

ORDURES

RÉCUPÉRATION

MATIÈRES ORGANIQUES

COMMERCES à chargement avant
Ordures les mardis

Sylvain Doyon, CPA, CMA

Bêty & Doyon, CPA s.e.n.c.
1750 rue Gélase
St-Cyrille-de-Wendover
Québec J1Z 2K4
Tél: 819-479-5196
Courriel : sylvain.doyon@cgocable.ca

Fiscalité d'entreprise et personnelle
Comptabilité - Demande de financement
Accompagnement au démarrage d'entreprise
Budget et analyse de projet d'investissement

Recherché

Licences, animaux perdus ou plaintes

Pour tout animal perdu (chien ou chat), contactez la SPAD (Société Protectrice des animaux Drummond) au 819 472-5700.

Tapis Notre-Dame inc.
Vente & Pose de Couvre-Plancher

Claude Lemaire
150 Notre-Dame
Bon-Conseil, PQ J0C 1A0
819.336.2828 Cell: 819.314.0828
tapisnotredame@hotmail.com

R.B.Q. : 3089-1394-96

Yvon LEJEUNE
denturologiste

2330, rang Bord de l'Eau
Ste-Clotilde-de-Horton
(Québec) J0A 1H0
819 336-3129

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

819 336-2744

819 336-2030

NO. URGENCE EN TOUT TEMPS: 819 479-5640
(si pas de réponse, laisser un message nous vous rappellerons)

Courriel:
nd.bonconseil@cgocable.ca

Site internet:
www.notre-dame-du-bon-conseil-village.qc.ca

Heures d'ouverture:
Lundi au vendredi
8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Âge d'Or	**819 336-3334**
Ambulance	**9-1-1**
Bureau de poste	**819 336-2611**
Carrefour jeunesse-emploi	**819 358-9838**
C.L.S.C.	**819 474-2572**
Centre récréatif L.-P. Therrien	**819 336-3221**
Commission de Développement Socio-Économique Village	**819 336-2744**
CPE Papillon Enchanté	**819 336-5452**
Distilla-Cèdre	**819 397-5010**
École Bon-Conseil	**819 850-1622**
Fourrière municipale	**819 472-5700**
HLM	**819 474-1227**
Hôtel de ville, village	**819 336-2744**
Info-Crime	**1-800-711-1800**
Info-Santé	**8-1-1**
Patinoire	**819 336-3224**
Police	**9-1-1**
Pompiers	**9-1-1**
Presbytère Bon-Conseil	**819 336-2163**
SPAD	**819 472-5700**
Taxi Bon-Conseil	**819 336-3030**
Transport collectif (billetterie)	**819 336-2744**
Vestiaire	**819 336-2113**

Place aux organismes

Vous désirez donner de l'information à vos membres? Vous voulez faire connaître vos activités? Apportez vos textes dactylographiés ou non à l'hôtel de ville, village situé au 541, rue Notre-Dame.

Date de tombée :

Le **15** de chaque mois ou la journée ouvrable précédente si le bureau est fermé.

Date de parution :
Vers la fin du mois

Carte d'affaires: $25.00/pour 2 ans

Annonce classée:

25 mots	$10.00
1/2 page	$50.00
1 page	$100.00

Équipe de rédaction

Rédaction et vérification
Isabelle Dumont
Isabelle Harrisson

Collaborateurs
Les responsables municipaux et les organismes communautaires.

Bibliothèque municipale
située au 541, rue Notre-Dame

Heure d'ouverture:
Horaire d'été

Lundi: 16h30 à 18h00
Mercredi: 18h30 à 20h
Jeudi: 9h00 à 10h30 et 18h30 à 20h
Samedi: 9h à 9h30 et 13h à 15h30

NOTE: Fermée les jours de congés fériés
www.facebook.com/bibliothequebonconseil

Téléphone: 819 336-2967